



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 179 : volume 2
publié le 10 novembre 2022**

Table des matières

Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF)

- Note de règlement n° 2022-28 DNF du 28 octobre 2022 portant modification à la note de règlement 2021-23 DNF du 6 septembre 2021, relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation des Études Supérieures (VES) pour les accès aux diplômes et validations d'unités concernant les diplômes de la chaire de BTP4
- Note de règlement n° 2022-29 DNF du 24 octobre 2022 portant modification à la note de règlement 2019-16 DNF du 11 juin 2019, relative aux règles et modalités de validation des études supérieures (VES) dans le cadre de la préparation de la Licence Immobilier de l'ICH (LG036), du diplôme de l'ICH (CPN 9700A et DIE88) ou du Master Droit de l'immobilier de l'ICH (MRI3201A)29
- Note de règlement n° 2022-30 DNF du 7 novembre 2022 relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES concernant la Licence professionnelle Arts, lettres, langues mention guide conférencier (LP107) et le certificat de compétence Guide conférencier (CCI64)37
- Note de règlement n° 2022-31 DNF du 8 novembre 2022 relative à la modification de la maquette pédagogique du cursus Certificat de compétence Concepteur et animateur de séquences pédagogiques multimodales (CCI3100A)38
- Note de règlement n° 2022-32 DNF du 9 novembre 2022 portant modification à la note de règlement 2021-11 DNF du 5 avril 2021, relative aux validations automatiques accordées par la validation des études supérieures (VES) pour le Titre RNCP niveau 6 (ex niveau II) responsable de projets de formation (CPN98000A)39

**Décisions émanant de la direction nationale des formations
(DNF)**

NOTE DE REGLEMENT N°2022-28/DNF

Portant modification à la note de règlement 2021-23/DNF du 6 septembre 2021, relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation des Études Supérieures (VES) pour les accès aux diplômes et validations d'unités

Concernant les diplômes de la chaire de BTP,

Applicable le 28 octobre 2022

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF relative aux principes généraux de mise en œuvre de la VES :

- **APPLICATION AUTOMATIQUE DE LA JURISPRUDENCE** : Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

- **VES SUR DEMANDE** : les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas. Les dossiers sont à déposer auprès du Centre Cnam de rattachement.

Pour les VES « sur demande » en BTP, il vous est demandé de joindre uniquement les documents suivants à votre dossier de VES à savoir :

- CV
- Copie des diplômes
- Relevés de notes faisant apparaître les semestres, les matières, les notes et les ECTS acquis

Ne sont pas demandés :

- Les référentiels des diplômes
- Les mémoires
- Les « books »

Avertissement : La chaire BTP ne fait pas d'examen préalable des VES. Seuls les dossiers déposés dans le cadre formel de la VES sont expertisés.

Sommaire :

<i>NOTE DE REGLEMENT N°2022-27/DNF</i>	1
Concernant les diplômes de la chaire de BTP,	1
1) UE d'anglais dans l'ensemble des diplômes BTP	4
2) DUS01 – DEUST BTP (tous parcours).....	4
Accès aux diplômes par VES.....	4
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	4
3) LG03506A - L3 économie de la construction	5
Accès aux diplômes par VES.....	5
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	5
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)	5
Pour les bénéficiaires d'un diplôme de génie civil (L3 et plus)	5
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)	6
Pour les bénéficiaires d'un diplôme en économie, gestion ou management (L3 et plus)	6
4) LG03507A – L3 BIM	6
Accès aux diplômes par VES.....	6
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	7
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)	7
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)	7
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)	7
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)	7
5) LG03508A - L3 management de projet et de travaux.....	8
Accès aux diplômes par VES.....	8
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	8
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)	8
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)	8
Pour les bénéficiaires des Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)	9
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)	9
6) LG03509D - L3 énergétique et fluides du bâtiment.....	9
Accès aux diplômes par VES.....	9
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	10
Pour les bénéficiaires des Diplômes d'architecture (L3 et plus).....	10
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil ou énergie (L3 et plus)	10
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)	10
Pour les bénéficiaires de diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)	10
7) Diplômes en Bâtiment (LG03503A, DIE3100A, CYC8301A)	11
Accès aux diplômes par VES.....	11
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	12
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)	12
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)	12
Pour les bénéficiaires des diplômes en énergie, génie climatique et bâtiment (L3 et plus)	13
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)	13
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)	14

Pour les bénéficiaires de la Licence du Cnam en Alternance.....	14
Accords spécifiques aux CCR ultramarins	14
Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan.....	15
8) Diplômes en Travaux Publics (LG03502A, DIE4700A, CYC8305A).....	16
Accès aux diplômes par VES.....	16
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	16
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)	16
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus).....	17
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)	17
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)	18
Pour les bénéficiaires de la Licence du Cnam en Alternance.....	18
Accords spécifiques aux CCR ultramarins	18
Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan.....	19
9) Diplômes en Structure (LG03501A, DIE4600A, CYC8302A)	20
Accès aux diplômes par VES.....	20
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	21
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)	21
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus).....	21
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)	22
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)	22
10) Diplômes en Géotechnique (LG03504A, CYC8303A).....	22
Accès aux diplômes par VES.....	22
Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	23
Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)	23
Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus).....	23
Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)	24
Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)	24
11) Diplômes en Aménagement et Environnement (LG03505A, CYC8304A).....	25

Glossaire :

- UE = unités d'enseignement
- US = unités d'enseignement spécifique à l'alternance
- UA = unités d'activités
- UE BTP : UE de bâtiment et travaux publics
- UE SHES BTP : UE de sciences humaines économiques et sociales appliquées au BTP = BTP113, BTP197, BTP198, BTP199
- UE SHES : UE de sciences humaines économiques et sociales = MSE102, TET102 ou bouquet d'UE de l'Ei-Cnam

1) UE d'anglais dans l'ensemble des diplômes BTP

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES :
Test d'anglais de niveau B1, B2, C1, C2	ANG200 Anglais général (6 ECTS)

2) DUS01 – DEUST BTP (tous parcours)

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
Bac ou équivalent (niveau 4)	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
CP5300A Certificat professionnel Technologie de la construction	

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES :
BAC+1 HESAM / Cnam	- CCE001 Outils et démarche de la communication écrite et orale (4 ECTS)
Bac+2 ou équivalent (niveau 5)	- CFA006 Bases et outils de gestion de l'entreprise (6 ECTS)
Bac ou équivalent (niveau 4) et trois ans d'expérience professionnelle	- DNF001 Ouverture au monde du numérique (4 ECTS)

3) LG03506A - L3 économie de la construction

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP, Autre Bac+2 BTP	- Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Licence ou Master d'architecture	
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	- UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires d'un diplôme de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
LP métiers du BTP	- UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS)
Master de génie civil	- UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Ingénieur CTI	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)

Pour les bénéficiaires d'un diplôme en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	- ANG200 Anglais (6 ECTS)

4) LG03507A – L3 BIM

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP, Autre Bac+2 BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Licence ou Master d'architecture	
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	- BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES :
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	- BTP120 Management de projet BIM (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
LP métiers du BTP	- UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS)
Master de génie civil	- UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	
Ingénieur CTI	

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	VES accordée
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- ANG200 Anglais (6 ECTS)

5) LG03508A - L3 management de projet et de travaux

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP, Autre Bac+2 BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Licence ou Master d'architecture	
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	- UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
LP métiers du BTP	- UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS)
Master de génie civil	- UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Ingénieur CTI	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	- ANG200 Anglais (6 ECTS)

6) LG03509D - L3 énergétique et fluides du bâtiment

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS, DUT, DEUST du domaine BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Licence ou Master d'architecture	
BTS, DUT, DEUST du domaine Energie et bâtiment	
BTS, DUT, DEUST du domaine Energie (hors bâtiment)	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
Autre Bac+2 BTP	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS)
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)

CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	
--	--

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des Diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	- UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil ou énergie (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil ou énergie	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS)
LP métiers du BTP ou énergie	- UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master de génie civil ou énergie	

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	- ANG200 Anglais (6 ECTS)
Ingénieur CTI	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)

Pour les bénéficiaires de diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	- ANG200 Anglais (6 ECTS)

7) Diplômes en Bâtiment (LG03503A, DIE3100A, CYC8301A)

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- **LG03503A Licence parcours bâtiment**
- **DIE3100A Chargé d'études Bâtiment**
- **CYC8301A Ingénieur parcours Bâtiment**

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
BTS, DUT, DEUST du domaine Energie et bâtiment	
BTS, DUT, DEUST du domaine Energie (hors bâtiment)	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
Autre Bac+2 BTP	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS)
Licence ou Master d'architecture	18 ECTS au choix parmi les UE BTP0xx ou MV0xx.
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	- BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> - ECTS BTP au choix : BTP003 Maquette numérique (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	<ul style="list-style-type: none"> - BTP113 Gestion de projet de construction (3 ECTS) - BTP197 droit de la construction (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : BTP120 Management de projet BIM (6 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures »	<ul style="list-style-type: none"> - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ECTS BTP au choix : USBTB6 Outils BIM pour projeteur (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux »	<ul style="list-style-type: none"> - BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)

	<ul style="list-style-type: none"> - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou performance énergétique, orientées « bureau d'études thermique »	<ul style="list-style-type: none"> - BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) - BTP116 Enveloppes du bâtiment (3 ECTS) - BTP117 CVC (3 ECTS) - BTP118 Systèmes énergétiques du bâtiment (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « économie de la construction »	<ul style="list-style-type: none"> - BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP154 Prescription (3 ECTS) - BTP155 Chiffrage (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en énergie, génie climatique et bâtiment (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
LP Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique, orientée Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) - BTP117 CVC (3 ECTS) - BTP118 Systèmes énergétiques du bâtiment (3 ECTS) - BTP119 Électricité du bâtiment (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)
LP Métiers de l'énergétique, Gestion et maintenance des installations énergétiques, orientée Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - ECTS BTP au choix : ENF101 Thermodynamique appliquée à l'énergétique (4 ECTS) - ECTS BTP au choix : ENF106 Climatisation et conditionnement d'air (4 ECTS) - ECTS BTP au choix : ENF108 Technologies dans la climatisation (4 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS)

	- UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur CTI	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	- ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	- UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires de la Licence du Cnam en Alternance

Se reporter à la fiche BEDEO de la licence de l'année de formation. Seules les USBTxx validées avec 10/20 sont valorisables.

Accords spécifiques aux CCR ultramarins

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
LP gestion de projets et conduite de Travaux de l'université de La Réunion	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master Mention Génie Civil de l'université de La Réunion	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) - BTP112 Acoustique du bâtiment (3 ECTS) - BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP116 Enveloppes du bâtiment (3 ECTS) - BTP117 CVC (3 ECTS) - BTP118 Systèmes énergétiques (3 ECTS) - BTP119 Électricité du bâtiment (3 ECTS)

	<ul style="list-style-type: none"> - BTP120 Management de projet BIM (6 ECTS) - BTP121 Bâtiment intelligent (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP construction en zone intertropicale de l'université de Guyane	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : USBTR2 Construction en zone Caraïbes (6 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
DTS Technicien supérieur « Bâtiment et Urbanisme » ou « Équipement » ou « Techniciens géomètre » de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques « Bâtiment » de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

8) Diplômes en Travaux Publics (LG03502A, DIE4700A, CYC8305A)

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- **LG03502A Licence parcours Travaux Publics**
- **DIE4700A Chargé d'études Travaux Publics**
- **CYC8305A Ingénieur parcours Travaux Publics**

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider préalablement les UE ci-dessous :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Autre Bac+2 BTP	- MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS)
Licence ou Master d'architecture	- BTP005 Topographie (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	- BTP005 Topographie (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	- BTP005 Topographie (6 ECTS) - BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	- BTP113 Gestion de projet de construction (3 ECTS) - BTP197 droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures »	<ul style="list-style-type: none"> - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ECTS BTP au choix : USBTB6 Outils BIM pour projeteur (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux »	<ul style="list-style-type: none"> - BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence en sciences	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur CTI	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)

	<ul style="list-style-type: none"> - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
--	--

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> - ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires de la Licence du Cnam en Alternance

Se reporter à la fiche BEDEO de la licence de l'année de formation. Seules les USBTxx validées avec 10/20 sont valorisables.

Accords spécifiques aux CCR ultramarins

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
LP gestion de projets et conduite de Travaux de l'université de La Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP construction en zone intertropicale de l'université de Guyane	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
DTS Technicien supérieur « Bâtiment et Urbanisme » ou « Équipement » ou « Techniciens géomètre » de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) - BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques Routes et transports de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) - BTP126 Terrassements (3 ECTS) - BTP127 Routes (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques Hydraulique et Environnement de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) - UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS) - BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS) - BTP146 Risque hydrologique et territoire (3 ECTS) - BTP147 Prévention impact de nappe sur le bâti (3 ECTS) - BTP148 Dimensionnement du réseau pluvial (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques Mines de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS) - BTP138 Géologie (3 ECTS) - BTP140 Géologie appliquée (3 ECTS) - ECTS BTP au choix : BTP141 Reconnaissances géologiques (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques Génie rural de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS)

	<ul style="list-style-type: none"> - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3(6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur des techniques en « Sciences géographiques » de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle de L3 (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

9) Diplômes en Structure (LG03501A, DIE4600A, CYC8302A)

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- LG03501A Licence parcours structure
- DIE4600A Chargé d'études structure
- CYC8302A Ingénieur parcours structure

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès accordé sous réserve de valider :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
Autre Bac+2 BTP	<ul style="list-style-type: none"> - MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS)
Licence ou Master d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> - MVA005 Mathématiques (6 ECTS) - MVA006 Mathématiques (6 ECTS) - BTP005 Résistance des Matériaux (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS))
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	<ul style="list-style-type: none"> - BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	<ul style="list-style-type: none"> - BTP001 Construction (6 ECTS) - BTP005 Résistance des Matériaux (6 ECTS) - BTP007 Béton armé (6 ECTS) - BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture	- ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)
Architecte DPLG ou HMO	- BTP121 Gestion de projet de construction (3 ECTS) - BTP197 droit de la construction (3 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures »	- BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux »	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou performance énergétique, orientées « bureau d'études thermique »	- ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil,	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS)

orientées « économie de la construction »	<ul style="list-style-type: none"> - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
---	--

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et techniques	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur CTI	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> - ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> - ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

10) Diplômes en Géotechnique (LG03504A,CYC8303A)

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- LG03504A Licence parcours géotechnique
- CYC8303A Ingénieur parcours géotechnique

Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu	Accès accordé sous réserve de valider :
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST BTP	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST ou Géologie	Accès de droit (Aucune démarche VES ou VAPP à effectuer)

Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Pour les bénéficiaires des diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	- ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'architecture	- ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)
Architecte DPLG ou HMO	- BTP121 Gestion de projet de construction (3 ECTS) - BTP197 droit de la construction (3 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	- UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) - UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) - UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) - UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) - BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - BTP109 Fondations (3 ECTS) - BTP110 Soutènements (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures »	- BTP106 Béton armé (3 ECTS) - BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux »	- BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

LP métiers du BTP, mention bâtiment ou performance énergétique, orientées « bureau d'études thermique »	<ul style="list-style-type: none"> - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « économie de la construction »	<ul style="list-style-type: none"> - BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) - BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Ingénieur CTI	<ul style="list-style-type: none"> - UTC110 Mathématiques (3 ECTS) - ECTS SHES au choix : MSE102 - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

Pour les bénéficiaires des diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> - ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> - ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) - ANG200 Anglais (6 ECTS) - UABT20 Expérience professionnelle (6 ECTS) - UABT21 Mémoire de L3 (12 ECTS)

11) Diplômes en Aménagement et Environnement (LG03505A, CYC8304A)


Les diplômes HTT suivants ne font l'objet d'aucune mesure de VES automatique :

- LG03505A Licence parcours Aménagement et Environnement
- CYC8304A Ingénieur parcours Aménagement et Environnement

Les dossiers sont étudiés au cas par cas par le responsable du diplôme.

Fait à Paris, le 28 octobre 2022

Pour l'Administratrice générale empêché
et par délégation,
La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

25/25

RÈGLEMENT N° 2022-29/DNF

Portant modification à la note de règlement 2019-16/DNF du 11 juin 2019, relative aux règles et modalités de validation des études supérieures (VES) dans le cadre de la préparation de la Licence Immobilier de l'ICH (LG036), du diplôme de l'ICH (CPN 9700A et DIE88) ou du Master Droit de l'immobilier de l'ICH (MR13201A)

L'élève engagé ou souhaitant s'engager dans le parcours de formation menant à la licence *Immobilier* de l'ICH, au diplôme de l'ICH ou au master *Droit de l'immobilier* de l'ICH peut, en considération de ses études supérieures antérieures, obtenir la validation de certaines unités d'enseignement (UE).

Pour obtenir une décision de validation des études supérieures (VES)¹, l'élève ou le futur élève de l'ICH doit en faire la demande sur un des formulaires dédiés, accompagné des justificatifs mentionnés. Toute demande incomplète sera rejetée.

Selon les caractéristiques de ses études supérieures antérieures, l'élève ou le futur élève peut solliciter une VES systématique, une VES au cas par cas, ou les deux.

I. VES systématique

a) VES systématique demandée en vue de l'obtention de la licence Immobilier de l'ICH ou du diplôme de l'ICH

Lorsque l'élève ou le futur élève visant la licence Immobilier de l'ICH ou le diplôme de l'ICH a obtenu, antérieurement à son inscription à l'ICH, un des diplômes énumérés dans le tableau n° 1 ci-dessous, il bénéficie de la VES systématique d'une ou plusieurs UE.

Si l'élève ou le futur élève a obtenu plusieurs des diplômes figurant dans le tableau, il bénéficie de la VES systématique cumulée des UE validables au titre de chaque diplôme.

La demande de VES systématique comporte les pièces suivantes :

- le formulaire de *Demande de VES systématique (licence de l'ICH ou diplôme de l'ICH)*, téléchargeable sur le site de l'ICH : <https://ich.cnam.fr/formations/validation-des-acquis/> ;
- le (ou les) diplôme(s) mentionnés dans le tableau n° 1 ci-dessous comme donnant droit à la VES systématique de certaines UE ; une attestation de réussite ou un relevé de notes sont admis en cas d'impossibilité de produire le diplôme.

b) VES systématique demandée en vue de l'obtention du master de l'ICH

L'élève ou le futur élève visant l'obtention du master *Droit de l'immobilier* de l'ICH bénéficie de la validation systématique de certaines UE du master s'il a validé par l'examen, depuis moins de 10 ans, certaines UE du diplôme de l'ICH, même s'il n'a pas obtenu ce diplôme.

La liste des UE du master susceptible de VES systématique figure dans le tableau n° 2 ci-dessous.

¹ La validation des études supérieures (VES) est régie par les articles L. 613-3 et 4 et R. 613-32 à 37 du code de l'éducation, précisés par le règlement n° 2015-05 de la direction nationale des formations du Cnam.

La demande de VES systématique est formulée au plus tard lors du dépôt de la candidature au master.

La demande comporte les pièces suivantes :

- le formulaire de *Demande de VES systématique (master de l'ICH)*, téléchargeable sur le site de l'ICH : <https://ich.cnam.fr/formations/validation-des-acquis/> ;
- l'attestation de réussite aux UE du diplôme de l'ICH ou le relevé de notes, faisant apparaître la (les) note(s) obtenue(s).

II. VES au cas par cas

Lorsque l'élève ou le futur élève visant la licence *Immobilier* de l'ICH, le diplôme de l'ICH ou le master *Droit de l'immobilier* de l'ICH ne bénéficie pas, pour une UE déterminée, de la VES systématique, il peut obtenir la VES au cas par cas s'il établit avoir, dans ses études supérieures antérieures, suivi et validé par l'examen depuis moins de 10 ans un (plusieurs) enseignement(s) correspondant, en termes de volume et de contenu, à cette UE.

Lorsqu'est sollicitée la VES au cas par cas de plusieurs UE, une demande distincte doit être formulée pour chacune de ces UE.

Chaque demande comporte les pièces suivantes :

- le formulaire de *Demande de VES au cas par cas*, téléchargeable sur le site de l'ICH : <https://ich.cnam.fr/formations/validation-des-acquis/> ;
- le programme du (ou des) enseignement(s) suivi(s) dans le cadre d'études supérieures antérieures, correspondant à l'UE dont la validation est sollicitée et ayant donné lieu à un contrôle des connaissances (examen) ; ce programme doit faire apparaître le contenu précis du (des) enseignement(s) ainsi que leur volume exprimé en heures ou en crédits européens ;
- l'attestation de réussite ou le relevé de notes faisant apparaître la (les) note(s) obtenue(s) au contrôle des connaissances de l'(des) enseignement(s) suivi(s).

Tableau n° 1

**Licence Immobilier de l'ICH et diplôme de l'ICH
Diplômes antérieurs donnant droit à la VES systématique de certaines UE**

NB - Ainsi qu'il est indiqué dans le règlement de VES (voir ci-dessus), les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'obtention de la **VES systématique** prévue dans le tableau ci-dessous peuvent obtenir la **VES au cas par cas** de certaines UE de la licence de l'ICH ou du diplôme de l'ICH si elles établissent avoir, dans leurs études supérieures antérieures, suivi et validé depuis moins de 10 ans un (plusieurs) enseignement(s) correspondant, en termes de volume et de contenu, à ces UE.

Diplôme antérieurement obtenu	Unité(s) d'enseignement (UE) validée(s)
DIPLÔMES EN IMMOBILIER	
Master 2 mention Droit de l'immobilier <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)</i>	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002)
Master 1 mention Droit de l'immobilier <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)</i>	
Master 2 mention Économie, Finance ou Management - spécialité Immobilier <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)</i>	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Économie immobilière (DRM108)
Master 1 mention Économie, Finance ou Management - spécialité Immobilier <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des masters)</i>	
Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i>	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002)

<p>Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité du secteur immobilier</p> <p><i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Fiscalité immobilière générale (DRM140)</p> <p>Comptabilité immobilière (DRM116)</p>
<p>Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens</p> <p><i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Baux d'habitation (DRM133)</p> <p>Baux commerciaux (DRM134)</p> <p>Copropriété et ensembles immobiliers (DRM106)</p>
<p>Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation des biens immobiliers</p> <p><i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Contrats de vente d'immeubles (DRM113)</p> <p>Techniques de négociation immobilière (DRM137)</p>
<p>Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et développement du patrimoine immobilier</p> <p><i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Baux d'habitation (DRM133)</p> <p>Baux commerciaux (DRM134)</p>
BTS Professions immobilières	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
DEUST Professions immobilières	
DEUST Administrateur de biens	
DIPLÔMES DE DROIT (sauf immobilier)	
<p>Master 2 Droit</p> <p><i>(ou équivalent : DEA Droit ou DESS Droit)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Droit de la propriété immobilière (DRM002)</p>
<p>Master 1 Droit</p> <p><i>(ou équivalent : maîtrise Droit)</i></p>	
Licence Droit	

Licence professionnelle Assistant juridique <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i>	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
DEUG Droit	
DUT Carrières juridiques	
Capacité en Droit	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
AUTRES DIPLÔMES	
Licence Administration économique et sociale (AES)	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
Diplôme supérieur du Notariat (DSN), Diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire (DAFN) et Certificat d'aptitude aux fonctions de notaire (CAFN)	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002) Fiscalité immobilière générale (DRM140) Contrats de vente d'immeubles (DRM113)
Master Droit notarial	
Diplôme de l'institut des métiers du notariat (DIMN)	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002) Contrats de vente d'immeubles (DRM113)
Licence professionnelle Activités juridiques : Métiers du notariat <i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i>	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001) Droit de la propriété immobilière (DRM002)
BTS Notariat	Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)
Diplôme d'État d'architecte <i>(et autres diplômes d'architecte)</i>	Introduction à la technologie des bâtiments (DRM138) Introduction à la pathologie des bâtiments (DRM139)
Diplôme d'ingénieur du BTP	

<p>Licence professionnelle Métiers du BTP : bâtiment et construction</p> <p><i>(ou équivalent avant l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des licences professionnelles)</i></p>	
<p>Diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG)</p> <p><i>(ou équivalent : DESCF)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Comptabilité immobilière (DRM116)</p> <p>Éléments d'analyse financière immobilière (DRM126)</p>
<p>Diplôme de comptabilité et gestion (DCG)</p> <p><i>(ou équivalent : DECF)</i></p>	<p>Initiation aux études juridiques immobilières (DRM001)</p> <p>Comptabilité immobilière (DRM116)</p>

Tableau n° 2

Master Droit de l'immobilier de l'ICH

UE du diplôme de l'ICH donnant droit à la VES systématique d'UE du Master de l'ICH

NB - Ainsi qu'il est indiqué dans le règlement de VES (voir ci-dessus) :

- Les personnes qui ont validé par l'examen, depuis moins de 10 ans, certaines UE du diplôme de l'ICH (même sans avoir obtenu ce diplôme) peuvent obtenir la **VES systématique** des UE du master mentionnées dans le tableau ci-dessous.
- Les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'obtention de la VES systématique peuvent obtenir la **VES au cas par cas** de certaines UE du master si elles établissent avoir, dans leurs études supérieures antérieures, suivi et validé depuis moins de 10 ans un (plusieurs) enseignement(s) correspondant, en termes de volume et de contenu, à ces UE.

UE du diplôme de l'ICH	Unité(s) d'enseignement (UE) du master validée(s)
DRM002 - Droit de la propriété immobilière	USDR0D - Propriété et droits réels de jouissance
DRM101 - Droit de l'urbanisme et de l'aménagement	USDR0B - Planification urbaine USDR0C - Production de terrains à bâtir USDR0U - Autorisations d'urbanisme
DRM102 - Financement immobilier	USDR0K - Financement de l'opération immobilière
DRM129 - Financement immobilier privé	USDR0K - Financement de l'opération immobilière
DRM103 - Marchés de travaux	USDR11 - Marchés privés de travaux USDR12 - Marchés publics de travaux
DRM131 - Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre	USDR11 - Marchés privés de travaux
DRM132 - Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre	USDR12 - Marchés publics de travaux
DRM104 - Droit de la promotion et des sociétés immobilières	USDR05 - Sociétés de construction USDR0X - Vente d'immeubles à construire ou à rénover
DRM105 - Baux d'habitation et commerciaux	USDR0F - Sortie des occupants
DRM133 - Baux d'habitation et DRM134 Baux commerciaux	USDR0F - Sortie des occupants
DRM106 - Copropriété et ensembles immobiliers	USDR0Y - Organisation juridique de l'immeuble bâti
DRM107 - Fiscalité immobilière	USDR0L - Fiscalité de l'opération immobilière
DRM110 - Droit du logement social	USDR10 - Opérations de logement social
DRM112 - Estimation des immeubles	USDR0J - Évaluation foncière et immobilière

UE du diplôme de l'ICH	Unité(s) d'enseignement (UE) du master validée(s)
DRM113 - Contrats de vente d'immeubles	USDR0H - Processus d'acquisition foncière
DRM115 - Responsabilité et assurance des constructeurs	USDR15 - Responsabilité des constructeurs USDR17 - Assurance construction
DRM119 - Droit immobilier de l'environnement	USDR0V - Autorisations environnementales
DRM137- Techniques de négociation immobilière	USDR0Z - Techniques de commercialisation immobilière
DRM120 - Immobilier d'entreprise	USDR08 - Économie de l'immobilier tertiaire
DRM120 - Gestion d'actifs immobiliers	USDR08 - Économie de l'immobilier tertiaire
DRM127 - Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments	USDR0Q - Technologie des bâtiments neufs
DRM138 - Introduction à la technologie des bâtiments	USDR0Q - Technologie des bâtiments neufs

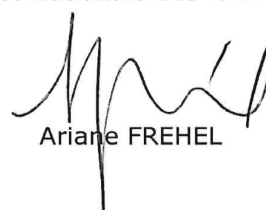
Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF relative aux principes généraux de mise en œuvre de la VES

Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

Les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas.

Fait à Paris, le 24 octobre 2022

Pour l'Administratrice Générale empêchée,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

NOTE DE REGLEMENT N°2022-30/DNF

**Relative aux validations automatiques accordées au titre
de la VES Concernant la Licence professionnelle Arts, lettres, langues mention
guide conférencier (LP107) le certificat de compétence Guide conférencier
(CC164)**

À compter de la rentrée 2022-2023, peuvent bénéficier d'une validation automatique de l'USEC1J langue étrangère, langue régionale ou langue des signes (niveau C1) 6 ECTS dans le cadre de la VES,

- Les auditeur.trice.s qui veulent faire valoir la maîtrise de leur langue maternelle (autre que le français)
- Les auditeur.trice.s qui veulent faire valoir la maîtrise d'une langue étrangère sur la base d'études supérieures (quel que soit le domaine) effectuées à l'étranger dans cette langue;
- les auditeur.trice.s qui veulent valider une langue étrangère sur la base de leur diplôme de langue (minimum bac+3) obtenu dans un établissement supérieur de l'Union européenne ;
- les auditeur.trice.s titulaires d'un CAPES en anglais ou dans une autre langue vivante étrangère

La validation automatique pourra être accordée sur présentation

- d'une pièce d'identité portant mention de la nationalité au titre de laquelle la langue maternelle est validée
- d'un diplôme de niveau bac+3 (toutes spécialités) obtenu à l'étranger après des études dans une autre langue
- d'un diplôme en langue de niveau bac+3 obtenu au sein d'un établissement d'enseignement supérieur de l'UE
- d'une attestation LSF niveau C1
- d'une notification d'admission au CAPES en anglais ou dans une autre langue vivante

Fait à Paris, le 7 novembre 2022

Pour l'Administratrice générale empêché
et par délégation,
La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29


NOTE DE REGLEMENT N° 2022-31/DNF
Relative à la modification de la maquette pédagogique du cursus
Certificat de compétence Concepteur et animateur de séquences pédagogiques
multimodales (CC13100A)

A compter de la rentrée 2022-2023, la maquette pédagogique du Certificat de compétence Concepteur et animateur de séquences pédagogiques multimodales a été modifiée, en conséquence des mesures transitoires sont établies afin de permettre aux auditeurs engagés dans ce parcours de terminer leur cursus. Ces mesures sont applicables durant 2 années jusqu'en décembre 2024.

- Les élèves ayant validé dans l'ancienne maquette l'UE FAD 113 « Apprentissages et modalités pédagogiques » (8 ECTS) obtiennent automatiquement l'UE FAD 140 « Analyser et évaluer les pratiques pédagogiques » (6 ECTS).

Fait à Paris, le 8 novembre 2022

Pour l'Administratrice générale empêchée,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N° 2022-32/DNF

Portant modification à la note de règlement 2021-11/DNF du 5 avril 2021, relative aux validations automatiques accordées par la validation des études supérieures (VES) pour le Titre RNCP niveau 6 (ex niveau II) Responsable de projets de formation (CPN98000A)

Titre possédé	Validation des UEs suivantes du CPN8000A
Diplôme d'Infirmier	Accès à la formation. Pré-requis conseillé AST106
Certificat de cadre Infirmier	Accès à la formation
Diplôme d'Etat d'Assistant(e) de Service Social (DEASS)	Accès à la formation et validation de l'UE suivante : - FAD117
Diplôme de Cadre de la santé	Accès à la formation
Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants (DEEJE)	
Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)	
Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation (DEFA)	
Licence Administration Economique et Sociale	
Maîtrise (Master 1) Administration Economique et sociale	Accès à la formation et validations de l'UE suivante : FAD117
Licence de Psychologie	Accès à la formation
Maîtrise (Master 1) de Psychologie	Accès à la formation et validations de l'UE suivante : - FAD117
DEA ou DESS (Master) de Psychologie	
Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation-Psychologue (DECOP)	Accès à la formation et validation des UEs suivantes : - FAD117 - TOF105
Licence Sciences de l'Education	Accès à la formation
Maîtrise (Master 1) Sciences de l'Education	Accès à la formation et validations de l'UE suivante : - FAD117
Licence de Sociologie	Accès à la formation
Maîtrise (Master 1) de Sociologie	Accès à la formation et validations de l'UE suivante : - FAD117

Titre Formateur Professionnel d'Adultes (homologué niveau III) délivré par les centres AFPA et centres agréés	Accès à la formation et validation des UEs suivantes : - FAD142 (ex FAD 103) - FAD106 - FAD117 - FAD118 - FAD131 -
Licence Professionnelle Formateur en milieu professionnel de l'Université de Dijon	Accès à la formation et validation des UEs suivantes : - FAD 140 (ex FAD113) - FAD111
Diplômes bac +2 dans les domaines suivants : administration des entreprises, communication, psychologie, sociologie, RH, sciences de l'éducation	Accès à la formation

Conformément à la note de règlement 2022-08/DNF relative aux principes généraux de mise en œuvre de la VES :

- Les auditeurs concernés par la présente note de règlement doivent formuler leur demande de VES au moyen du dossier VES « via jurisprudence » auprès de leur centre Cnam de rattachement. La décision est appliquée de manière automatique sur présentation des attestations d'études supérieures prévues.

- les auditeurs qui auraient d'autres études supérieures à valoriser peuvent soumettre une demande via un dossier de VES dit « classique ». Ces demandes sont examinées au cas par cas

Fait à Paris, le 9 novembre 2022

Pour l'Administratrice générale empêchée,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

2